

2024-02-29-19 : Signature d'une convention pluri-annuelle d'objectif avec l'association l'Echappée Belle

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Vincent PETIT, Dominique MENARD, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

**Pouvoirs :**

Dominique MENARD donne pouvoir à Yamina RIOU, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :43
Pouvoirs :3
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/02/2024
Date d'affichage:

11 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240229-2024-02-29-19-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2024  
Date de réception préfecture : 11/03/2024

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'axe 1 du Projet de Territoire « Habiter et accueillir de nouveaux habitants sur tout le territoire »;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Créer les conditions du développement local et soutenir les initiatives d'intérêt général » ;

**CONSIDERANT** les objectifs poursuivis par l'Association : coordonner, animer, développer, créer et valoriser des activités culturelles ou socioculturelles sur les communes de Val d'Erdre Auxence, Bécon-les-Granits, Saint Augustin et Erdre-en-Anjou ;

**CONSIDERANT** les valeurs de culture éducative et récréative, de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre, auxquelles répond l'Association ;

**CONSIDERANT** la diversité des actions qu'elle cherche à mener et des publics et des acteurs culturels qu'elle souhaite associer ;

**CONSIDERANT** les orientations récentes de l'Association et en particulier celles concernant la jeunesse et l'ouverture à des domaines artistiques peu explorés jusqu'alors : danse contemporaine, art contemporain... ;

**CONSIDERANT** la concrétisation d'un service action culturelle au sein de la Collectivité, au côté du service lecture publique déjà existant ;

**CONSIDERANT** l'engagement de la collectivité dans un Contrat Local d'Education Artistique (depuis 2021) poursuivant ainsi les objectifs de sensibilisation, d'accès de tous à l'art et à la culture et de proximité de l'offre artistique ;

**CONSIDERANT** depuis 2022 la naissance d'une saison baptisée « Habille toi on sort ! » regroupant les actions menées par la Collectivité et ses partenaires culturels ;

**CONSIDERANT** que la précédente convention arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que le projet 2024-2026 présenté par l'Association répond aux objectifs du Projet Culturel de Territoire de la collectivité et qu'il est d'intérêt communautaire de conclure une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 2 / 3  
049-200071868-20240229-2024-02-29-19-DE  
Date de réception préfecture : 11/03/2024

**ENTENDU** l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de convention de partenariat triennal avec l'association l'Echappée Belle pour la période 2024-2026 et d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **D'attribuer une subvention d'un montant de 40 700 euros au titre de l'exercice 2024 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 29 février 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20240229-2024-02-29-19-DE  
Date de réception en préfecture : 11/03/2024  
3/3